

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement Occitanie*

Montpellier, le 30/01/2017

*Direction Energie Connaissance  
Département Autorité Environnementale  
Division Evaluation Environnementale Est*

**Le Préfet de la Région Occitanie**

à

**Réf. Chr :**  
**Nos réf. :** 2016-004867  
**Affaire suivie par :** Sandrine RICCIARDELLA  
sandrine.ricciardella@developpement-durable.gouv.fr  
**Tél.** 04 34 46 65 34 – **Fax :** 04 67 15 68 12

Direction Départementale de la Protection des  
Populations du Gard  
Service santé animale et protection de  
l'environnement - Bureau de l'environnement  
Mas de l'agriculture  
1120 route de St Gilles  
CS 10029  
30 023 Nimes cedex 01

**Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale**

**projet d'autorisation d'exploiter une cave coopérative de production de vin sur la commune de  
Codognan déposé par SCA Vignoble de la voie d'Héraclès.**

Par courrier reçu le **29 novembre 2016**, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité  
environnementale, le dossier d'Autorisation d'exploiter une cave coopérative de production  
de vin sur la commune de Codognan déposé par SCA Vignoble de la voie d'Héraclès.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de  
l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du  
dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute  
autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de  
l'autorité qui prend la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur  
le site internet de la DREAL.

**Pour le Préfet et par délégation,**



**Frédéric DENTAND**